

Engagement de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean en lien avec la demande d'information de la Commission du BAPE sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la 11^e Chute de la rivière Mistassini

Le mardi 17 février 2015

Rappel de la demande de la Commission :

Lors de la séance publique du 20 janvier 2015 à Girardville, Monsieur Denis Taillon a déclaré que les partenaires de la société en commandite qui construirait et exploiterait la centrale de la Onzième chute de la Rivière Mistassini, soit Énergie hydroélectrique Mistassini, ont pris l'engagement de constituer des fonds à même les bénéfices du projet. Ces fonds auraient notamment comme but de soutenir des initiatives stratégiques, au choix de chacun des partenaires.

Veuillez transmettre à la commission l'entente formelle qui a été signée à cet égard avec chacun des partenaires.

R : Conformément à l'engagement formulé dans son envoi du 2 février dernier, la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean procède au dépôt de l'entente-cadre signée par les cinq partenaires publics d'Énergie Hydroélectrique Mistassini s.e.c. relativement à la création d'un fonds de développement socioéconomique. Avec cette entente, chaque partenaire s'engage à utiliser les surplus générés par le projet comme levier de développement socioéconomique en créant un fonds dédié où les surplus seront distribués et investis selon des modalités d'attribution à définir par chacune des parties engagées.

Tel que convenu dans sa réponse du 2 février dernier, la Société procède également au dépôt de la résolution de la MRC Maria-Chapdelaine autorisant la signature de l'entente-cadre qui fut adoptée lors de sa séance régulière du 11 février. Celle-ci vient donc s'ajouter aux résolutions des quatre autres partenaires publics jointes à la documentation déposée le 2 février, en lien avec la demande formulée ci-haut.

PROVINCE DE QUÉBEC,
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE.

EXTRAIT DES MINUTES d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, tenue mercredi le 11 février 2015 à 19 heures 30, à laquelle séance sont présents les conseillers de comté suivants :

Mme Francine Chiasson	Mairesse d'Albanel
M. Richard Hébert	Maire de Dolbeau-Mistassini
M. Luc Simard	Représentant de Dolbeau-Mistassini
M. Michel Perreault	Maire de Girardville
M. Mario Fortin	Maire de Normandin
M. Daniel Tremblay	Maire de N.-D.-de-Lorette
M. Ghislain Goulet	Maire de Péribonka
M. Daniel Côté	Maire de St-Augustin
M. Rodrigue Cantin	Maire de St-Edmond-les-Plaines
M. Michel Villeneuve	Maire de St-Eugène-d'Argentenay
M. Yvan Pilote	Maire de Ste-Jeanne-d'Arc
M. Mario Biron	Maire de St-Stanislas

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de monsieur Mario Fortin, préfet-suppléant de la MRC.

Assistent également à cette assemblée, messieurs Marc Dubé, directeur général, Christian Bouchard, secrétaire-trésorier et Jacques Potvin, urbaniste.

**ENTENTE DES PARTENAIRES –
PROJET DE LA 11^E CHUTE DE LA RIVIERE MISTASSINI**

52-02-15

ATTENDU QUE la création de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean par les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, ainsi que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, visait le développement des énergies renouvelables sur leur territoire en mettant de l'avant les principes directeurs suivants :

- L'acceptabilité sociale;
- Le respect de l'environnement;
- La rentabilité;
- Les retombées économiques régionales.

ATTENDU QUE les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, ainsi que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, ont formé un partenariat unique afin d'exprimer et de concrétiser leur vision « Un développement pour nous, par nous »;

ATTENDU QUE la raison d'être même du projet de l'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e chute de la rivière Mistassini est de permettre au milieu de dégager des surplus afin de pouvoir les réinvestir dans la communauté;

ATTENDU QUE le financement du projet de l'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e chute de la rivière Mistassini est public à 100 %;

ATTENDU QUE l'objectif premier du projet est de servir de levier socioéconomique;

ATTENDU QUE la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean recommande à ses partenaires d'utiliser les surplus générés par ces projets comme levier de développement socioéconomique;

52-02-15

ATTENDU QUE les MRC du Domaine-du-Roy de Maria-Chapdelaine, de même que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, ont déjà pris l'engagement de se doter d'un fonds dédié où les surplus du projet seront distribués et investis selon des modalités d'attribution à définir par chacune des parties engagées dans le cadre du projet de la rivière Oujatchouan à Val-Jalbert dans les limites territoriales de la municipalité de Chambord;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a déjà constitué son fonds de développement par l'adoption du règlement no. 13-356 le 9 octobre 2013 et intitulé « Fonds de développement territorial « Ressources » »;

ATTENDU le projet d'entente-cadre déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Richard Hébert,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine reconnait son engagement moral à utiliser les fonds générés par le projet de l'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e chute de la rivière Mistassini comme levier de développement socioéconomique;

QUE le Conseil de la MRC s'engage à verser dans son Fonds de développement territorial « Ressources » les surplus du projet de la 11^{ème} chute, lesquels seront distribués et investis selon les modalités d'attribution déjà convenues au règlement no. 13-356; et,

QUE le préfet, M. Jean-Pierre Boivin, soit autorisé à signer la proposition d'entente-cadre relative à l'utilisation des fonds générés par le projet de l'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e chute de la rivière Mistassini pour et au nom de la MRC de Maria-Chapdelaine.

ADOPTÉE EN DATE DU 11 FÉVRIER 2015.

(SIGNÉ) MARIO FORTIN, PRÉFET-SUPPLÉANT

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

COPIE AUTHENTIQUE À
DOLBEAU-MISTASSINI CE
17 FÉVRIER 2015



CHRISTIAN BOUCHARD
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

ENTENTE CADRE
FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Attendu que la création de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean par les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy ainsi que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan visait le développement des énergies renouvelables sur leur territoire en mettant de l'avant les principes directeurs suivants :

- L'acceptabilité sociale,
- Le respect de l'environnement,
- La rentabilité,
- Les retombées économiques régionales.

Attendu que les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy ainsi que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont formé un partenariat unique afin d'exprimer et de concrétiser leur vision «un développement pour nous, par nous»;

Attendu que la raison d'être même du projet de l'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e Chute de la rivière Mistassini est de permettre au milieu de dégager des surplus afin de pouvoir les réinvestir dans la communauté;

Attendu que le financement du projet de l'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e Chute de la rivière Mistassini est public à 100 %;

Attendu que l'objectif premier du projet est de servir de levier socioéconomique;

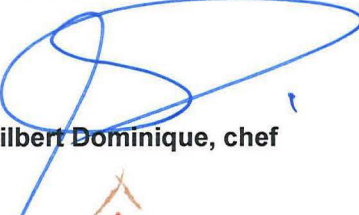
Attendu que la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean recommande à ses partenaires d'utiliser les surplus générés par ces projets comme levier de développement socioéconomique ;

Attendu que les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy ainsi que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ont déjà pris l'engagement de se doter d'un fonds dédié, où les surplus du projet seront distribués et investis selon des modalités d'attribution à définir par chacune des parties engagées dans le cadre du projet de Val-Jalbert;

Il est convenu que les parties reconnaissent leur engagement moral à utiliser les surplus générés par le projet de l'aménagement hydroélectrique communautaire de la 11^e Chute de la rivière Mistassini comme levier de développement socioéconomique

Il est convenu que les parties se créent elles-aussi un fonds dédié où les surplus du projet seront distribués et investis selon des modalités d'attribution à définir par chacune des parties engagées.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan



Gilbert Dominique, chef



Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette


Daniel Tremblay, maire

Municipalité de Girardville


Michel Perreault, maire

MRC de Maria-Chapdelaine



Jean-Pierre Boivin, préfet



MRC du Domaine-du-Roy


Gérard Savard, préfet

EN FOI DE QUOI, cette entente est conjointement signée ce 17 ième jour
de FÉVRIER 2015 à GIRARDVILLE.